

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2023, À 19 H à la Salle Michel-Leblanc

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mme Anny Jean, directrice, souhaite la bienvenue aux nouveaux parents. Présente les directions adjointes et déclare l'assemblée générale ouverte.

2. PRÉSENCES

Signature du registre des présences, voir feuille en annexe.

3. NOMINATION D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Mme Anny Jean propose Mme Julie Bujold, appuyé par M. Djanick Michaud.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Djanick Michaud, appuyé par Mme Jacky Malenfant et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tel que proposé.

Certains parents nomment qu'ils auraient souhaité avoir la présentation du rapport annuel de 2022-2023. Mme Anny Jean explique que ce dernier a été présenté lors de la dernière rencontre du C.É. le 6 septembre 2023.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Mme Anny Jean dépose le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2022.

Il est proposé par M. Vianney Leroueil, appuyé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2022 tel que présenté.

6. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1. Composition

Le conseil d'établissement de l'école Paul-Hubert est composé de 6 parents (mandats de 2 ans) et de 6 membres du personnel (mandats d'un an).

À chaque année, la moitié des parents est renouvelée.

Les parents qui sont de retour cette année sont :

- Alexandre Charest
- Diane Richer
- Vianney Leroueil

6.2. Fonctions et responsabilités

Le rôle principal du conseil d'établissement est de représenter l'ensemble des parents. Plusieurs dossiers relèvent du CÉ mais il est précisé que la gestion du personnel de l'école n'en fait pas partie.

Dans l'année, il se tient un minimum de 5 séances publiques, peut aller jusqu'à 8 d'une durée d'environ 1 h 30 – 2 h.

Plus d'explications ont été données concernant le fonctionnement du déroulement pour l'élection de 3 membres qui se présenteront pour 2 ans. Des précisions sont données concernant le droit de vote, Seul les élus peuvent voter.

LE nombre de rencontres a été annoncé; 6 au total, mais avec la mise en œuvre du PEVR, il pourrait y avoir des rencontres de travail. Toujours le mercredi.

6.3. Formation

La formation des nouveaux membres est constituée d'une série de courts vidéos qu'ils peuvent regarder à leur rythme. Les vidéos seront transmises aux membres par courriel. Il y a 6 capsules à écouter, d'une durée de minutes. Leur visionnement est obligatoire.

7. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Djanick Michaud est proposé par Mme Anny Jean et secondé par M. Vianney Leroueil.
M. Djanick Michaud accepte.

Les élections sont ouvertes à 19h20. M. Djanick Michaud explique les règles.

Mme Anny Jean et Mme Julie Bujold sont nommées comme scrutateur et secrétaire.

8. ÉLECTIONS

8.1. Élection au poste de représentants au conseil d'établissement (art.47) (3 postes à combler)

Les membres sortants sont :

- Jacky Malenfant
- Bergette Romain
- Alexandra Valentin

La mise en candidatures débute.

Alexandre Charest propose Jacky Malenfant.
Vianney Leroueil propose Karine Lemarchand.
Myriam Goulet s'auto propose.
Alexandre Charest propose Ivan Provost.
Alexandre Charest propose Bruno Ouellet.

M. Bruno Ouellet propose la fermeture des mises en candidature.

M. Djanick Michaud sonde l'intérêt des personnes proposées, à tour de rôle.

Mme Jacky Malenfant, accepte.
Mme Karine Lemarchand, accepte.
Mme Myriam Goulet, accepte.
M. Ivan Provost, refuse.
M. Bruno Ouellet, refuse.

Élections par acclamation. Mme Myriam Goulet propose la levée des élections.

Les personnes élues sur le conseil d'établissement 2023-2024 sont :

- Mme Jacky Malenfant (2 ans)
- Mme Karine Lemarchand (2 ans)
- Mme Myriam Goulet (2 ans)

8.2. Élection au poste de substitut au conseil d'établissement (2 à 6 postes à combler)

Les candidatures au poste de substitut sont ouvertes :

Mme Chantal Sasseville se propose.

Élue par acclamation comme substitut au conseil d'établissement.

8.3. Élection d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents

Mme Jacky Malenfant se propose. Elle est nommée représentant au comité de parents.

8.4. Élection d'une ou d'un substitut au comité de parents

M. Alexandre Charest se propose comme substitut au comité de parents.

9. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE PARENTS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR 2023-2024.

Après consultation auprès des membres du nouveau conseil d'établissement, il est souhaité de conserver le statu quo quant au nombre de parents y siégeant. L'école Paul-Hubert est une grosse école ayant une clientèle en croissance, les membres considèrent comme équitable d'avoir six parents siégeant au conseil d'établissement.

Proposé par Mme Anny Jean et appuyé par Mme Jacky Malenfant.

Il est résolu de conserver les six sièges réservés aux parents au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Vianney Leroueil et résolu de lever l'assemblée à 19h54.

Vianney Leroueil